

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 93**7 février 2001****SOMMAIRE**

ACS Dobfar Generics S.A., Luxembourg	4436	Giordano Riello International Group S.A., Luxembourg	4418
ACS Dobfar Generics S.A., Luxembourg	4436	Giordano Riello International Group S.A., Luxembourg	4418
ACS Dobfar Generics S.A., Luxembourg	4436	Guineu S.A., Luxembourg	4422
Agence Immobilière Toussaint, S.à r.l., Lintgen ..	4438	Guineu S.A., Luxembourg	4422
Agropolis S.A., Luxembourg	4456	Helen Holdings S.A., Luxembourg	4423
Agropolis S.A., Luxembourg	4456	Helen Holdings S.A., Luxembourg	4423
Agropolis S.A., Luxembourg	4457	Import Export Business Company, S.à r.l., Luxembourg	4457
Beim Geesseknaepchen, S.à r.l., Luxembourg ..	4458	Institut de Beauté Ongle d'Art, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4452
Bélière Holding S.A., Luxembourg	4462	Institut Vitamine E, S.à r.l., Luxembourg	4461
Cavilux, Compagnie des Alcools et Vins de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4423	Interelectronic S.A. Luxembourg, Luxembourg ..	4424
Cavilux, Compagnie des Alcools et Vins de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4423	Ivnerst S.A., Luxembourg	4424
Calumite S.A., Esch-sur-Alzette	4461	Jacat Investments S.A., Luxembourg	4429
Calumite S.A., Esch-sur-Alzette	4461	Lansa S.A.	4433
Casares S.A., Luxembourg	4421	Lunali S.A., Pétange	4454
Casares S.A., Luxembourg	4421	Lux Caspian, S.à r.l., Dudelange	4463
Cashmere S.A.H., Luxembourg	4435	Lux Caspian, S.à r.l., Dudelange	4463
Chemson International S.A., Luxembourg	4439	Master Investment Management S.A., Luxembourg	4426
Claudine C, S.à r.l., Luxembourg	4458	Melinter Investissements S.A., Luxembourg	4425
Codofinance S.A., Luxembourg	4425	MKD, Market Place Kapital Development S.A., Luxembourg-Hamm	4425
Codofinance S.A., Luxembourg	4425	Nestor Investment Management S.A., Luxembourg	4462
Conforto Holding S.A., Luxembourg	4427	Oetrange Immobilière et Financière S.A., Luxembourg	4426
Drex Technologies Holding S.A., Luxembourg ..	4419	Owest Holding II S.A.H., Luxembourg	4448
Effi-Science, S.à r.l., Luxembourg	4447	Patricia International S.A., Luxembourg	4426
Er-Securities (Holding) S.A., Luxembourg	4443	PCD Holdings S.A., Luxembourg	4426
EURIMA, European Insulation Manufacturers Association, A.s.b.l., Luxembourg	4463	Pianno S.A.H., Luxembourg	4426
Financière Cioffi S.A., Luxembourg	4456	PLAGEFIN, Placement, Gestion, Finance Holding S.A., Luxembourg	4422
Financière Villebois Mareuil S.A.H., Luxembourg .	4433	PLAGEFIN, Placement, Gestion, Finance Holding S.A., Luxembourg	4422
Financière Villebois Mareuil S.A.H., Luxembourg .	4433	Prainsa Holding S.A., Luxembourg	4427
Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	4460	Prosolut S.A., Moutfort	4427
Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	4460	Pyramis S.A., Bascharage	4431
Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	4460		
Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	4460		
Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	4461		
Geminvest S.A., Luxembourg	4421		
Geminvest S.A., Luxembourg	4421		
Gemmy Holding S.A., Luxembourg	4444		
Gestacier S.A.H., Luxembourg	4456		

S.P.P.M., Société de Prise de Participations dans le Multi Media S.A., Luxembourg	4428	TG S.A., Luxembourg	4432
Sabea Holding Group S.A., Luxembourg	4428	Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg	4464
Sabea Holding Group S.A., Luxembourg	4429	Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg	4464
Scandico International S.A., Luxembourg	4457	Tosca Holding S.A., Luxembourg	4432
Sebo Network S.A., Luxembourg	4430	Transfin S.A., Luxembourg	4433
Seral S.A., Luxembourg	4429	Transports Trade Tourism, S.à r.l., Luxembourg .	4434
Shrewsbury Holding S.A., Luxembourg	4429	Truth Tech Holding S.A., Luxembourg	4434
Sideurope S.A., Luxembourg	4430	Turicum Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm .	4435
Sideurope S.A., Luxembourg	4430	Unitarian S.A., Luxembourg	4434
SOCOMAF, Société de Conseil en Matière Ferroviaire S.A., Luxembourg	4424	Unitarian S.A., Luxembourg	4434
SOCOMAF, Société de Conseil en Matière Ferroviaire S.A., Luxembourg	4424	United Management Services S.A., Luxembourg .	4436
Société Hollando-Suisse de Participation S.A.H., Luxembourg	4441	Vericon Holding S.A., Luxembourg	4437
Sojomi Holding S.A., Luxembourg	4430	Vericon Holding S.A., Luxembourg	4437
Solfidia S.A., Luxembourg	4431	Vicenza Investments, S.à r.l., Luxembourg	4440
Solfidia S.A., Luxembourg	4431	Vinum Invest S.A., Luxembourg	4438
Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	4431	Vinum Invest S.A., Luxembourg	4438
Task Group Holdings Limited, Luxembourg	4432	White Eagle Holding S.A., Luxembourg	4434
Technologies Research Holding S.A., Luxembourg	4431	White Knight I S.A.H., Luxembourg	4437
Tekneco International Holding S.A., Luxembourg	4432	World Trust Servicing Sources, S.à r.l., Luxembourg	4418
		Xacat Investments S.A., Luxembourg	4427
		Zirconium S.A., Luxembourg	4455

**GIORDANO RIELLO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. TUZA S.A.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 61.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Signature.

(48274/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**GIORDANO RIELLO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. TUZA S.A.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 61.529.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2000

Messieurs De Bernardi Angelo, Heitz Jean-Marc, Riello Valerio Giordano, Riello Alessandro, et Mesdames Ries-Bonani Marie-Fiore, Rierllo Raffaella, Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

GIORDANO RIELLO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48275/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

WORLD TRUST SERVICING SOURCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 26.997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48380/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, qualifiée ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. - Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en nom personnel. La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente mille dollars US (30.000,- USD), représenté par trois cents (300) actions de cent dollars US (100,- USD) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de février à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.
La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - La société LENHAM LIMITED, prédésignée, deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions	299
2. - Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action	1
Total: trois cents actions	300

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente mille dollars US (30.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluations des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.275.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. - Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
2. - Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
3. - Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2000, vol. 511, fol. 29, case 11. – Reçu 13.499 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2000.

J. Seckler.

(48392/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

GEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.929.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48271/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2000 à 11.00 heures

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48272/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signature

(48445/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48444/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

GUINEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.796.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GUINEU S.A.
Société Anonyme
R. Portabella Peralta
Administrateur-Délégué

(48276/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GUINEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.796.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2000

L'assemblée générale décide, par votes spéciaux, de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 1999.

Luxembourg, le 23 août 2000.

GUINEU S.A.
Société Anonyme
R. Portabella
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48277/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PLAGEFIN, PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signatures.

(48323/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PLAGEFIN, PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 23 mars 2000 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Charles Hamer de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement Madame Marie-Paule Weides, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, au poste d'Administrateur.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Joseph Winandy et Yvan Juchem et de Madame Marie-Paule Weides, Administrateurs, et de DELOITTE & TOUCHE, Commissaire aux Comptes, pour une période venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48324/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

HELEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signatures.

(48278/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

HELEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.283.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 mars 2000 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme

J. Quintus / J. Winandy

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48279/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

CAVILUX, COMPAGNIE DES ALCOOLS ET VINS DE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Il résulte de la réunion des associés que Monsieur Pierre Delhay, administrateur de société, demeurant à B-1410 Waterloo, a été nommé gérant de la société en remplacement de Madame Michèle Steleman à partir du 1^{er} avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48447/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

CAVILUX, COMPAGNIE DES ALCOOLS ET VINS DE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.923.

Déclaration

Les associés constatent les cessions de parts sociales suivantes:

- Avec effet au 1^{er} avril 2000, Monsieur Keith Taylor, administrateur de sociétés, demeurant à B-3080 Tervuren, a cédé deux (2) parts sociales qu'il détenait dans la société CAVILUX, S.à r.l. à Monsieur Pierre Delhay, administrateur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo.

La société a accepté ces cessions.

Suite à cette modification, le capital social de LUF 500.000, représenté par 500 parts sociales est réparti de la manière suivante à partir du 1^{er} avril 2000:

- | | |
|---|-----------|
| 1. UNITED DISTILLERS & VINTNERS BELGIUM S.A., B-1731 Zellik | 498 parts |
| 2. Monsieur Pierre Delhay, B-1410 Waterloo | 2 parts |

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48448/799/2121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 2.622.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour *INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(48292/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

IVERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.985.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour *IVERNEST S.A.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(48294/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SOCOMAF, SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 63.174.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48341/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SOCOMAF, SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 63.174.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2000

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 23 décembre 1999 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement du Dr F.J. Mulke, administrateur démissionnaire.

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48342/560/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

MKD, MARKET PLACE CAPITAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 62.179.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 juin 2000

A l'unanimité les Administrateurs Michèle Pâquerette Morel-Henin, François Henin, Jean-François Henin, Clémentine Henin, Eric Blot-Lefevre et Luc Sunnen, tous présents ou représentés, ont désigné en conformité des pouvoirs leur conférés par l'assemblée générale des actionnaires Monsieur Eric Blot-Lefevre comme administrateur-délégué.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48303/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

MELINTER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 34.205.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(48305/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

CODOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 29.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(48454/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

CODOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 29.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48455/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.378.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signatures

(48304/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

OETRANGE IMMOBILIERE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.797.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour OETRANGE IMMOBILIERE ET FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(48308/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.377.

The Annual General Meeting of Shareholders held on 20 July has decided to

- transfer the registered office of the company to 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- elect Mrs Susanne Ullrich as Statutory Auditor of the company in replacement of Mr Urs Zweifel for a period ended at the date of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in the year 2004;
- elect Mrs Mag Irmgard Ullrich, Dr Horst Hoskovec, Mr Gérard Becquer and Mr Roland Mertens as Directors of the company for a period ended at the date of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in the year 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48320/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PCD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 39.834.

Monsieur Alain Vasseur, administrateur, a démissionné avec effet immédiat le 5 septembre 2000.
Luxembourg, le 5 septembre 2000.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48321/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PIANNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48322/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PRAINSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 67.302.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 11 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de PRAINSA HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce, avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48325/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.148.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 35, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(48382/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PROSOLUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5331 Moutfort, 6, Am Wellemslach.

R. C. Luxembourg B 62.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48328/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**CONFORTO HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. ROTHMANS OF PALL MALL LIMITED).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.465.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROTHMANS OF PALL MALL LIMITED S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 6.465, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 12 septembre 1963

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 456 du 6 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur David J. Booker, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum (Pays-Bas).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrian Gössi, administrateur de sociétés, demeurant à Zoug (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 825 (huit cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article premier en lui donnant la teneur suivante: «Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de CONFORTO HOLDING S.A.»;

2.- Nominations;

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en CONFORTO HOLDING S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de CONFORTO HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur David J. Booker et Monsieur Adrian Gössi, de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat et de nommer en remplacement pour le même terme Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. J. Booker, A. Gössi, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 125S, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pourexpédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

J. Elvinger.

(48332/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

S.P.P.M., SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATIONS DANS LE MULTI MEDIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 58.215.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48347/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SABEA HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 42.422.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 541, fol. 70, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48333/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SABEA HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 42.422.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 19 mai 2000

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant les trois quarts du capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
SABEA HOLDING GROUP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48334/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SERAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.986.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour SERAL, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(48337/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

JACCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.066.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 35, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(48295/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SHREWSBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.382.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: 7.240,31 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signature.

(48338/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SIDEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.970.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48339/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SIDEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.970.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2000 à 13.00 heures

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48340/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SEBO NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 74.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48336/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.751.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 30 septembre 1999 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18, Gowrie Park, Glengearry, Co. Dublin (Irlande), et Paul De Geyter, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 30 septembre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour SOJOMI HOLDING S.A.

CFT TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48344/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SOLFIDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48345/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SOLFIDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.518.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2000

Le Conseil nomme IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48346/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TECHNOLOGIES RESEARCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(48353/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

(48351/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

PYRAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.112.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société,
tenue le 26 mai 2000 à 11.00 heures précises au siège social de la société*

Première résolution

L'assemblée générale constate le décès de M. Carlo Maculan, administrateur de la «société», et par conséquent constate la vacance d'un des postes au conseil d'administration.

Ce constat est fait à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Mlle Danielle Sailer, étudiante, demeurant à L-4678 Nieder Korn, 8, rue Titelberg, aux fonctions d'administrateur de la «société».

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne, par votes spéciaux, décharge à Mme Viviane Schneider de son mandat d'administrateur suite à sa démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Mme Marie d'Antonio, pensionnée, demeurant à L-4687 Differdange, 108, rue Woiver, aux fonctions d'administrateur de la «société».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Les membres du bureau

M. Vilvens-Sailer / V. Schneider / M. d'Antonio

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48329/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TASK GROUP HOLDINGS LIMITED

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 70.087.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Ajournée du 6 octobre 1999

«Il en résulte que la démission de DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., comme commissaire de la société a été acceptée et que PIM GOLDBY S.C. est nommée commissaire de la société avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48352/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**TEKNECO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. KEINA INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 49.495.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 11.952,63 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature.

(48354/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.069.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(48355/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TOSCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.467.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour TOSCA HOLDING S.A., Société Anonyme
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 P. Frédéric / S. Wallers

(48359/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

LANSA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.677.

Le domicile de la société LANSA S.A., établi au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 30 avril 1999.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
 SGG
 A. Renard / J.-P. Reiland

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48298/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TRANSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 21.182.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2000

Le renouvellement des mandats de Monsieur Benoît Georis, demeurant à Arlon (Belgique), Patrick Gilmont, demeurant à Strassen (Luxembourg) et Fabio Mazzoni, demeurant à Strassen (Luxembourg), en tant qu'administrateurs de la TRANSFIN S.A., est accepté pour une durée de six ans, renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour extrait
 WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.
 G. L. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48360/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R. C. Luxembourg B 59.222.

Les comptes annuels au 30 novembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48258/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 59.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement le lundi 4 septembre 2000 à Luxembourg

Résolutions

- L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Messieurs Joseph Winandy, Eric Berg et Guy Ghrenassia de leur poste d'administrateur et les remercie pour leur précieuse collaboration.

- L'assemblée donne quitus aux administrateurs démissionnaires pour la période du 1^{er} décembre 1999 au 4 septembre 2000.

- L'assemblée décide de ne pas pourvoir à leur remplacement et de réduire le nombre des administrateurs de 6 à 3.

- L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour copie conforme
 Signatures
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48259/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TRANSPORTS TRADE TOURISM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 44.648.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48361/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TRUTH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.292.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TRUTH TECH HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(48362/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

UNITARIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 42.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

UNITARIAN S.A.

Signature

(48368/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

UNITARIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 42.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2000

Mesdames R. Scheifer-Gillen, M.-F. Ries-Bonani et R. Riello et Messieurs A. De Bernardi, J.-M. Heitz, R. Riello, G. Riello sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendront à échéance lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

UNITARIAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48369/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

WHITE EAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 65.807.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 1999:

1. que Mademoiselle Susan Avanzi, demeurant au Royaume-Uni et Monsieur Carlos Almeida, demeurant au Cameroun ont été élus administrateurs.

2. qu'un pouvoir de signature individuelle a été accordé à chacun des membres du Conseil d'Administration sur tous les comptes bancaires de la société.

Luxembourg, septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48376/799/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TURICUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 48.729.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 8 juin 2000 à 10.00 heures

Président de l'assemblée: Monsieur John MacDonald.

Secrétaire de l'assemblée: Monsieur Luc Sunnen.

Scrutateur de l'assemblée: Maître Pierre Schleimer.

La liste de présence ainsi que les procurations éventuelles des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que 88% du capital social sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur l'ordre du jour.

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999.

2. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre de ces années et affectation des résultats.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats relatifs aux exercices clos à ces dates.

4. Nominations statutaires.

L'assemblée constate qu'une erreur s'est glissée dans les convocations publiées au Luxemburger Wort, dans lesquelles l'heure de tenue de cette assemblée a été fixée à 11.00 heures. En conséquence, l'assemblée décide d'attendre 11.00 heures pour s'ouvrir afin de permettre à tous les actionnaires d'être présents.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été adoptées par 880 voix pour:

1. Les rapports du Conseil d'Administration et les rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 sont approuvés.

2. Les comptes annuels arrêtés aux 31 décembre de ces années sont approuvés.

3. Les pertes des exercices clos aux 31 décembre 1994, 1995, 1997 et 1999 qui s'élèvent respectivement à LUF 140.726,-, LUF 440.194,-, LUF 5.885,- et LUF 261.484,- sont reportés à nouveau. Le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 1996 qui s'élève à LUF 3.359.963,- est reporté à nouveau après affectation de LUF 125.000,- à la réserve légale, et le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 1998 qui s'élève à LUF 9.396,- est reporté à nouveau.

4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonctions pour l'exécution de leurs mandats relatifs aux exercices clos à ces dates.

5. Les mandats d'administrateur de ITPS (LUXEMBOURG) S.A., ITPS (NETHERLAND) B.V. et ARD-CHOILLE B.V., ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de DMS & ASSOCIES, S.à r.l., sont renouvelés pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Le Bureau

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 540, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48363/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

CASHMERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.640.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Signature.

(48446/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48370/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

ACS DOBFAR GENERICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.912.

Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(48421/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

ACS DOBFAR GENERICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.912.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(48422/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

ACS DOBFAR GENERICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2000

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan rectificatif et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et les bilan, compte de pertes et profits au 31 décembre 1999.
3. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
4. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Renato Broggi, industriel, demeurant 21, via Le Bacchiglione à I-Milan, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48420/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

VERICON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.058.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48371/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

VERICON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.058.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 septembre 2000 à 10.00 heures

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de IMMOLYS S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48372/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

WHITE KNIGHT I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.868.

L'an deux mille, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WHITE KNIGHT I S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.868, constituée suivant acte reçu le 11 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 173 du 24 juin 1988.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, fondé de pouvoir, demeurant à L-Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Genaxhe, employée de banque, demeurant à B-Hachy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Attert/Mertzert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 4 et 13 juillet 2000;

- dans le journal luxembourgeois Letzebuenger Journal des 4 et 13 juillet 2000.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.393 (mille trois cent quatre-vingt-treize) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital actuellement fixé à EUR 131.433,- (cent trente et un mille quatre cent trente-trois Euros), et que sur les 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts de fondateur actuellement existantes et pourvues du même droit de vote que les actions de capital, 1.335 (mille trois cent trente-cinq) actions et 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts de fondateur sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société.
 2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Dudelange.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive à tous les membres du conseil d'administration en exercice et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Lazzarin-Fautsch, I. Maréchal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 125S, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

J. Elvinger.

(48377/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

VINUM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 67.333.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(48374/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

VINUM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 67.333.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2000

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48375/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Roger Mertes, employé des P et T, veuf de Madame Marie Toussaint, demeurant à L-5828 Fentange, 9, Gewaennchen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- que la société à responsabilité limitée unipersonnelle AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., ayant son siège social à L-7450 Lintgen, 80, route Principale, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 22 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 342 du 10 décembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 27 juin 2000.

2.- que le capital social de la société s'élève à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-).

3.- que l'associé unique Monsieur Pierre Toussaint, de son vivant commerçant, époux de Madame Mathilde Hengen, ayant demeuré en dernier lieu à Lintgen, est décédé à Luxembourg, le 16 décembre 1999,

4.- que Monsieur Pierre Toussaint était également le gérant unique de cette société.

5.- que Madame Marie Toussaint, sans état particulier, épouse de Monsieur Roger Mertes, ayant demeuré en dernier lieu à Fentange, avait accepté sous bénéfice d'inventaire la succession délaissée par son défunt frère Monsieur Pierre Toussaint, suivant acte reçu par Monsieur le Greffier du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg en date du 8 février 2000,

6.- que Madame Marie Toussaint, préqualifiée, est décédée à Luxembourg le 8 juillet 2000,

7.- que les époux Mertes-Toussaint étaient mariés sous le régime de la communauté universelle, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Albert Stremler, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 mars 1980, avec attribution totale de cette communauté universelle au dernier vivant d'eux,

8.- qu'en conséquence le comparant est entré dans les droits et obligations de son épouse prédécédée Madame Marie Toussaint.

9.- que suivant ordonnance rendue par Monsieur Pierre Gehlen, Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg en date du 2 mars 2000, son épouse Madame Marie Toussaint a été autorisée à nommer un gérant de la prédite société et qu'aux termes du prédit acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2000 elle s'était nommée soi-même gérante de la société.

Résolution

Et à l'instant le comparant nomme gérante unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances, Mademoiselle Tessy Mertes, étudiante, demeurant à L-5828 Fentange, 9, Gewaennchen.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ vingt mille francs (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Mertes, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2000, vol. 414, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2000.

U. Tholl.

(48424/232/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

CHEMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 76.615.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2000 que:

- le siège social de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle à Luxembourg.

- KPMG LUXEMBOURG, 31, allée Scheffer, Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48451/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.540.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-third of August.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

Appeared:

The company ENIC PLC, having its registered office in 1 Tenison Court, Off Regent Street, GB-London W1R 5LP (England),

here represented by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 62.540, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 1997, published in the Mémorial C number 243 of the 15th of April 1998,

and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary

on the 26th of March 1999, published in the Mémorial C number 468 of the 19th of June 1999;

on the 11th of June 1999, published in the Mémorial C number 668 of the 3rd of September 1999.

II.- That the capital of the company VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., presently amounts to nine thousand Pounds Sterling (9,000.- £), represented by nine hundred (900) shares of a par value of ten Pounds Sterling (10.- £) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing person is the holder of all the shares of the company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has settled each and all liabilities of the company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager for the performance of her assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at twenty-five thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société ENIC PLC, avec siège social à 1 Tenison Court, Off Regent Street, GB-London W1R 5LP (Angleterre), ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée VICENZA INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 62.540, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 243 du 15 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant

- en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 468 du 19 juin 1999;

- en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 668 du 3 septembre 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à neuf mille livres sterling (9.000.- £), représenté par neuf cents (900) parts sociales de dix livres sterling (10.- £) chacune.

III.- Que selon le registre de la société la comparante est l'associé unique de la prédite société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société, qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2000, vol. 511, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2000.

J. Seckler.

(48373/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SOCIETE HOLLANDO-SUISSE DE PARTICIPATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 3.557.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE HOLLANDO-SUISSE DE PARTICIPATION, ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg section B numéro 3557, constituée suivant acte reçu le 5 juin 1939, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 68 du 23 juin 1939.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Sandweiler.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Blondeau, administrateur-délégué, demeurant à Petit-Nobressart.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Linckels, employée privée, demeurant à Ehlerange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.320 (mille trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du siège social au 38, Boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg.

2.- Conversion du capital en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2000 pour le faire passer de LUF 13.200.000,- à EUR 327.219,55 et augmentation du capital à EUR 328.000,- par incorporation de EUR 780,55 des résultats reportés et suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Refonte complète des statuts de la société sans toucher néanmoins ni à sa forme, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour les adapter à toutes les modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et celles découlant des résolutions à prendre sur les points du présent ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital de la société de francs luxembourgeois en Euros avec effet au premier janvier 2000 pour le faire passer de LUF 13.200.000,- (treize millions deux cent mille francs luxembourgeois) à EUR 327.219,55 (trois cent vingt-sept mille deux cent dix-neuf euros et cinquante-cinq cents) et d'augmenter le capital pour le porter à EUR 328.000,- (trois cent vingt-huit mille euros) par incorporation de EUR 780,55 (sept cent quatre-vingts

euros et cinquante-cinq cents) provenant des résultats reportés et de supprimer la désignation de valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts aux diverses modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de procéder à une refonte complète des statuts, sans toutefois apporter de modifications ni à sa forme, ni à son objet, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE HOLLANDO-SUISSE DE PARTICIPATION.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations; l'acquisition de tous titres et droits par voie de souscription, d'achat, de cession ou de toute autre manière quelle qu'elle soit ainsi que la vente ou cession des mêmes titres et droits; et, d'une façon générale, toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement, en restant dans les limites tracés par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 328.000,- (trois cent vingt-huit mille euros), représenté par 1.320 (mille trois cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

A l'égard des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier samedi du mois d'avril, à onze heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, de la loi du 31 juillet 1929 et aux lois modificatives.

Les nouveaux statuts étant ainsi arrêtés, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Ransquin, C. Blondeau, M.-P. Linckels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

J. Elvinger.

(48343/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**ER-SECURITIES (HOLDING) S.A., Société Anonyme,
(anc. ST. REGIS TOBACCO CORPORATION LIMITED S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.463.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ST. REGIS TOBACCO CORPORATION LIMITED S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 6.463, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 77 du 9 septembre 1963 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 457 du 6 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur David J. Booker, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum (Pays-Bas).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrian Gössi, administrateur de sociétés, demeurant à Zoug (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 825 (huit cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article premier en lui donnant la teneur suivante: «Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de ER-SECURITIES (HOLDING) S.A.»;

2.- Conversion du capital social de DEM 82.500,- en EUR 42.181,58 avec effet au 1^{er} avril 2000 et diminution du capital de EUR 31,58 pour le porter à EUR 42.150,- par compensation d'une partie de la perte reportée;

3.- Nominations;

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en ER-SECURITIES (HOLDING) S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de ER-SECURITIES (HOLDING) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 825 (huit cent vingt-cinq) actions représentant le capital social de DEM 82.500,- (quatre-vingt-deux mille cinq cents Deutsche Mark).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} avril 2000, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à DEM 82.500,- (quatre-vingt-deux mille cinq cents Deutsche Mark), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,- égal à DEM 1,95583; par conséquent le capital

social de la société sera dorénavant fixé à EUR 42.181,58 (quarante-deux mille cent quatre-vingt-un Euros cinquante-huit cents).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 31,58 (trente et un Euros cinquante-huit cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 42.181,58 (quarante-deux mille cent quatre-vingt-un Euros cinquante-huit cents) à EUR 42.150,- (quarante-deux mille cent cinquante Euros, par affectation du montant de la réduction au compte de pertes et profits en apurement partiel des pertes accumulées au 31 mars 2000.

Un bilan dressé au 31 mars 2000 est présenté au notaire instrumentant.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 825 (huit cent vingt-cinq) actions existantes sans expression de valeur nominale par 4.215 (quatre mille deux cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 42.150,- (quarante-deux mille cent cinquante Euros), divisé en 4.215 (quatre mille deux cent quinze) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur David J. Booker et Monsieur Adrian Gössi, de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat et de nommer en remplacement pour le même terme Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. J. Booker, A. Gössi, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 125S, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

J. Elvinger.

(48348/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEMMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trois août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A. ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schiffflange;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} août 2000;

2) La société anonyme ECOREAL ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à B-Freylange;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} août 2000;

Lesquelles deux prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de GEMMY HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circons-

tances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières ainsi que de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt mille Euros (120.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,-) représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans (5) prenant fin cinq ans (5) après la date de constitution, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de deux administrateurs. La présidence de la réunion est confiée à l'un des administrateurs présents.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net et affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en porte-feuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille deux.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

La société CREGELUX S.A. prédite	1.199 actions
La société ECOREAL, prédite	1 action
Total:	1.200 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que le montant de cent-vingt mille Euros (120.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ de 90.000,- francs.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:

- Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange;
- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn;
- Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, demeurant à Mamer;

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- La société COMCOLUX S.A. avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre;

3.- Exceptionnellement le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de l'an deux mille deux.

4.- Le siège social est fixé à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Galassi, M.-J. Reyter, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2000, vol. 851, fol. 85, case 9. – Reçu 48.408 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 septembre 2000.

C. Doerner.

(48397/000/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

EFFI-SCIENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric Chosson, homme d'affaires, demeurant à Bonn (Allemagne);

2. Monsieur Jean Paul Aboab, homme d'affaires, demeurant à Paris (France);

3. Monsieur Jens Heiser, homme d'affaires, demeurant à Hambourg (Allemagne);

ici représentés par Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées à Luxembourg le 25 juillet 2000, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par ce dernier et le Notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

La société prend la dénomination de EFFI-SCIENCE, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'importation et d'exportation de compléments alimentaires, produits de nutrition et de produits cosmétiques.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de prise de participations ou autrement à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à en favoriser la réalisation ou l'extension.

En général, la société peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou à faciliter, soit directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cent Euros) représenté par 225 (deux cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés lesquels pourront également nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir qui auront la signature sociale.

Art. 7. Les pouvoirs du ou des gérants seront déterminés chaque fois lors de la nomination de ceux-ci par les associés.

Art. 8. Les associés exercent les pouvoirs attribués par l'assemblée des associés. Les décisions des associés prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre les associés et la société sont inscrits sur un procès-verbal ou par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Simples mandataires de la société, les gérants et fondés de pouvoir ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de celles-ci. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leurs mandats.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture d'un associé ne met pas fin à la société.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence ce jour de constitution et se terminera le 31 décembre 2001.

Chaque année, le ou les gérants dressent un inventaire et établissent les comptes annuels.

Art. 12. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et charges et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale qui cessera d'être obligatoire lorsqu'il aura atteint le dixième du capital social.

Art. 13. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, il est référé à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Frédéric Chosson, prénommé, soixante-quinze	75 parts sociales
2. Monsieur Jens Heiser, prénommé, soixante-quinze	75 parts sociales
3. Monsieur Jean Aboab, prénommé, soixante-quinze	75 parts sociales
Total deux cent vingt-cinq	225 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cent Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui est expressément constaté par le notaire soussigné.

Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cent Euros).

Décisions des associés

Les comparants, préqualifiés, représentant la totalité du capital, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

1. - Monsieur Frédéric Chosson, prénommé, est nommé Gérant Unique, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature unique.

2. - Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 40 avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A.Toson, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2000, vol. 862, fol. 44, case 1. – Reçu 9.076 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2000.

N. Muller..

(48394/224/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

OWEST HOLDING II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) La société FARFINANCE I S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

2) Monsieur Richard Marck, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Tous deux ici représentés par la société anonyme dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, laquelle est ici représentée par Messieurs Lino Berti et Massimo Longoni, préqualifiés, en vertu de procurations sous seing privé

lesquelles procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme holding. Elle existera sous la dénomination de OWEST HOLDING II S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2005 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Assemblées générales - Exercice social

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième vendredi du mois de juillet à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième vendredi du mois de juillet 2001 à 10.30 heures.

Par exception, le premier président et vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société FARFINANCE I S.A. préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2. Monsieur Richard Marck, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-cinq mille francs (65.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président

b) Madame Federica Bacci, employée de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

c) Monsieur Massimo Longoni, employé de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

d) Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2001.

4. La Fiduciaire DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., établie à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.

5. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2001.

6. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quels(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

7. Le siège de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Berti, M. Longoni, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 18, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederavnen, le 28 août 2000.

P. Bettingen.

(48405/202/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

INSTITUT DE BEAUTE ONGLE D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 8, Place Stalingrad.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Giuseppina Santoro, esthéticienne, demeurant à L-1532 Luxembourg, 18, rue Igance de la Fontaine.

Laquelle comparante déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, à ces fins, arrête le projet des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de INSTITUT DE BEAUTE ONGLE D'ART, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs représenté par cent parts sociales (100), de cinq mille francs (5.000,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Mademoiselle Giuseppina Santoro, prédite, cent parts sociales	100 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

L'associée reconnaît que le capital de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement l'associée de la société à responsabilité limitée INSTITUT DE BEAUTE ONGLE D'ART S.à r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunie en assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique et administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Giuseppina Santoro, prédite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4326 Esch-sur-Alzette, 8, place Stalingrad.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Santoro, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2000, vol. 862, fol. 43, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff.(signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2000.

N. Muller.

(48398/224/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

LUNALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Monsieur Piron Thierry, domicilié 142, avenue du Chêne à B-4802 Heusy
- Monsieur Vanden Weghe Francis, domicilié Karreweg, 99/A à B-9770 Kruishoutem.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUNALI S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations de services dans le sens le plus large, la représentation commerciale de tous type de produits, de procédés, de brevets ou de licences. Elle pourra également acheter, vendre, importer, exporter et commercialiser tous types de produits de consommation ou non. Elle pourra créer des filiales en Europe. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en soixante deux (62) actions de cinq cents euros (500,-) chacune.

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Vanden Weghe Francis, préqualifié	31 actions
- Monsieur Piron Thierry, préqualifié	31 actions
- Total:	<u>62 actions</u>

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 8.000,- euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Les actionnaires prévoient entre eux qu'à partir de ce jour, chaque action cédée ou vendue par l'un des actionnaires devra en premier lieu être proposée par voie recommandée à la vente à l'un des actionnaires existants. Si l'actionnaire cédant ne connaît pas l'identité des autres actionnaires, il devra, premièrement, publier ses intentions de vente dans le journal local 15 jours avant la cession ou la vente et dans le même délai également envoyer une lettre recommandée motivant ses intentions à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes en fonction.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2000.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2001.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Piron Thierry, dénommé ci-avant
 - Monsieur Vanden Weghe Francis, dénommé ci-avant
 - Monsieur Doutrepont Georges demeurant à B-4650 Herves, rue Enwez.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire: La société COGEFISC S.A., avec siège à Luxembourg.
4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Piron Thierry, dénommé ci-avant.
5. Le siège social de la société est fixé à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Piron, F. Vanden Weghe, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000, vol. 862, fol. 38, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} septembre 2000.

G. d'Huart.

(48402/207/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 61.462.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 15 novembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- La démission de Monsieur W Braxton comme administrateur, avec effet au 31 janvier 2000 est ratifiée.
- La nomination de Monsieur John B Mills comme administrateur avec effet au 31 janvier 2000 est ratifiée.
- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur avec effet au 30 juin 2000 est ratifiée.
- La nomination de SOLON DIRECTOR LIMITED, administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2000 est ratifiée.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47886/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

FINANCIERE CIOFFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.568.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

L'associé unique de FINANCIERE CIOFFI S.A. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48256/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GESTACIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.718.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour GESTACIER S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(48273/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

AGROPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.160.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(48425/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

AGROPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date statutaire le 16 août 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de leurs mandats en 1999;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

4. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans les statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 EUR,-.

6. L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

7. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par dix (10) actions sans désignation de valeur nominale. (...)»

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale...».

8. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} avril 1999.

9. A l'unanimité, l'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 38, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48427/565/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

AGROPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(48426/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

SCANDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.497.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2000 que:

1. Maître Albert Wildgen, Maître Lynn Spielmann et Maître François Brouxel ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2000.

2. Madame Julie Dereede-Bolander, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 598, Chée de Louvain, est nommée au poste d'administrateur.

Monsieur Björn-Folke Bolander, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 598, Chée de Louvain, est nommé au poste d'administrateur.

Monsieur Björn-Frédrik Bolander, administrateur de sociétés, demeurant à B-1040 Bruxelles, 2, rue des Taxandres, est nommé au poste d'administrateur.

Sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 31 août 2000.

Leur mandat expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 541, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48335/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.063.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(48283/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

CLAUDINE C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.534.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 54, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour la S.à r.l. CLAUDINE C

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(48453/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

BEIM GEESEKNAEPPCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré.

—

STATUTS

L'an deux mille, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Daniel Louis, cuisinier, demeurant à L-2430 Luxembourg, 32, rue Michel Rodange.
2. - Madame Mena Da Conceição Rodrigues Barbosa, sans état, demeurant à L-2430 Luxembourg, 32, rue Michel Rodange.
3. - Madame Maria de Fatima Correia Rosas, sans état, demeurant à L-3258 Bettembourg, 7, rue Fernand Mertens.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Beim GEESEKNAEPPCHEN, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un take-out, sandwicherie avec snack-bar, la vente de petite restauration, avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, à emporter ou à consommer sur place.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Daniel Louis, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
1. - Madame Maria Da Conceicao Rodrigues Barbosa, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales.	125
2. - Madame Maria de Fatima Correia Rosas, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 504.248,75 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-2342 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré.
 2. - L'assemblée désigne comme gérant de la société:
 - Monsieur Daniel Louis, cuisinier, demeurant à L-2430 Luxembourg, 32, rue Michel Rodange.
- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Louis, M. Rodrigues Barbosa, F. Correia Rosas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2000, vol. 511, fol. 25, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2000.

J. Seckler.

(48386/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.986.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA)

Signatures

Administrateurs

(48266/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.986.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA)

Signatures

Administrateurs

(48267/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.986.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA)

Signatures

Administrateurs

(48268/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.986.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA)

Signatures

Administrateurs

(48269/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2000

- la cooptation de Monsieur Guo Shan Chun, chief executive officer, demeurant 89, Ninbo Road, 20020 Shanghai, République Populaire de Chine, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Khaled Ousseimi, démissionnaire, est ratifiée;

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Jacques Van de Velde, administrateur de sociétés, B-Bruxelles, Walid Hrayssi, GEFINOR GROUP, F-Paris et Guo Shan Chun, chief executive officer, demeurant 89, Ninbo Road, 20020 Shanghai, République Populaire de Chine sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002;

- le mandat du Commissaire aux Comptes de DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

GEFINOR (ASIA)

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48270/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

CALUMITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 17.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Signature.

(48442/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

CALUMITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 17.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Signature.

(48441/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

INSTITUT VITAMINE E, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.895.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48291/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.832.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signatures

(48307/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**BELIERE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RIGGIO TOBACCO CORPORATION OF NEW YORK LIMITED).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.464.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIGGIO TOBACCO CORPORATION OF NEW YORK LIMITED S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 6.464, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 77 du 9 septembre 1963 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 456 du 6 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur David J. Booker, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum (Pays-Bas).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrian Gössi, administrateur de sociétés, demeurant à Zoug (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 825 (huit cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article premier en lui donnant la teneur suivante: «Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de BELIERE HOLDING S.A.»;

2.- Nominations;

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en BELIERE HOLDING S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de BELIERE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur David J. Booker et Monsieur Adrian Gössi, de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat et de nommer en remplacement pour le même terme Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. J. Booker, A. Gössi, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 125S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

J. Elvinger.

(48331/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

LUX CASPIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurés.
R. C. Luxembourg B 50.327.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48301/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

LUX CASPIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurés.
R. C. Luxembourg B 50.327.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48300/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**EURIMA, EUROPEAN INSULATION MANUFACTURERS ASSOCIATION,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 7, avenue des Archiducs.

A la suite de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 9 juin 2000, le Comité Directeur de l'association se compose comme suit:

Président:

M. Günter Edelmann, Directeur générale de société, demeurant à DE-68259 Mannheim, Schützenstrasse 17

Vice-Président:

M. Rob van Banning, Directeur général de société, demeurant à NL-6133 Ap Sittard, Vijverweg 12

Membres:

M. Kurt Berners, Directeur générale de société, demeurant à DE-45964 Gladbeck, Hermann-Kappen-Weg 7

M. Roland Blackburn, Directeur de société, demeurant à UK-CH3 9JH Chester, Rose Cottage, Hill Lane, Broxton

M. Mike Chaldecott, Directeur général de société, demeurant à GB-Cheshire CW6 9RX, Taporley, Ridley, 2 Ridley Hill Farm

M. Michel Durand, Directeur général de société, demeurant à FR-33000 Bordeaux, rue Charles Marionneau 14

M. Rolf-Erwin Ensmann, Directeur général de société, demeurant à CH-1223 Cologny, Chemin du Môlean 21

M. Niels Clarsen, Directeur général de société, demeurant à DK-6700 Esbjerg, Grundtvigs Allé 113

M. Björn Rönnlöf, Directeur de société, demeurant à FI-21600 Pargas, Hällbrink 11

M. Jakob Sörensen, Directeur de société, demeurant à DK-2840 Holte, Geelsvej 13

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

M. G. Edelmann

Le Président

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 9 juin 2000 a modifié comme suit le statuts de l'association:

Art. 3. Membres.

b) 1^{er} paragraphe:

«Peuvent devenir membres associés des firmes européennes produisant des quantités appréciables de laines minérales destinées tant à l'isolation thermique qu'à l'isolation acoustique et consacrant une part importante de leur production en matière isolante aux laines minérales.»

c) le paragraphe en entier:

«Peuvent devenir membres affiliés des firmes européennes produisant des quantités appréciables de plafonds acoustiques en laine minérale de leur propre fabrication et des associations nationales européennes regroupant exclusivement les producteurs nationaux de laines minérales établis dans ces pays.»

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Certifié exact

G. Edelmann

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé) J. Muller.

(48383/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 61.721.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48358/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 61.721.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48357/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.
